

V E N T E A U X E N C H E R E S P U B L I Q U E S

Sur le territoire de la **Commune de COURCHEVEL (Savoie)**,
UN APPARTEMENT DE 41,50 m²

ADJUDICATION fixée au **VENDREDI 04 MAI 2018 à 14 heures** devant le **JUGE DE L'EXECUTION** du **TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE d'ALBERTVILLE (Savoie)** Palais de Justice, 5 avenue des Chasseurs Alpins

MISE A PRIX : CENT MILLE euros (100 000,00 €)
--

DESIGNATION DU BIEN A VENDRE

Sur le territoire de la **Commune de COURCHEVEL (SAVOIE) – Station de Courchevel Village (anciennement dénommée COURCHEVEL 1550)**, cadastré Section C n° 1196 et 1726, dans l'immeuble « Le Dou du Midi », le lot n° 1066 : un appartement n° 501 au 2ème étage, d'une superficie Loi Carrez de 41,50 m²

Les droits et bien immobiliers ci-dessus ont été saisis à la requête de la BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE venant aux droits de la BANQUE POPULAIRE LORRAINE CHAMPAGNE, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à Capital Variable, dont le siège social est sis 3 Rue François de Curel, 57021 METZ, prise en la personne de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège.

Par jugement rendu le 2 février 2018, LE JUGE DE L'EXECUTION du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE d'ALBERTVILLE a constaté le désistement d'instance de BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE et a fait droit à la demande de subrogation formée par la CAISSE DE CREDIT MUTUEL BARTHOLDI, immatriculé au RCS de Tribunal d'Instance de COLMAR sous le n° VI/0030, dont le siège social est 2, Place de la Cathédrale 68000 COLMAR.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau d'ALBERTVILLE et après une consignation obligatoire représentant 10% du montant de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 €. Les frais sont payables par l'adjudicataire en sus de son prix suivant les conditions fixées par le Cahier des Conditions de Vente.

Le Cahier des Conditions de Vente rédigé par Maître Bruno SEMENOL est déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'ALBERTVILLE.

Une **visite des lieux** sera assurée par la SELARL SPINELLI SAINT-MARTIN REVEL, Huissiers de Justice Associés à MOUTIERS, le **jeudi 19 avril 2018 à 14 heures**.

Pour tous renseignements et consultation du Cahier des Conditions de Vente, s'adresser à :

- Maître Didier CAMUS, Avocat Associé à ALBERTVILLE tél : 04.79.32.63.25 -
Email : didier@camus-chomette-avocats.fr
Site internet : www.camus-chomette-avocats.fr
- Tous avocats inscrits au Barreau d'ALBERTVILLE
- Greffe du Juge de l'Exécution du TGI d'ALBERTVILLE.

Fait à ALBERTVILLE
signé Didier CAMUS, avocat